

Cadrage

Évaluation

Validation

Adoption



Photo by Isaac Quasada on Unsplash

POURQUOI IMPLIQUER LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES DANS LES ÉVALUATIONS NATIONALES DES ÉCOSYSTÈMES?

Qui sont les peuples autochtones et les communautés locales?

Le terme de “peuples autochtones et communautés locales” est employé à l’échelle internationale pour désigner les acteurs et détenteurs de droits communautaires non gouvernementaux dans les forums et conventions internationaux. **La notion de peuples autochtones et communautés locales englobe une très grande diversité de cultures à travers le monde, dont certaines sont en première ligne des problématiques de durabilité, de vulnérabilité et de protection environnementale. Depuis trente ans, cette notion s’est progressivement imposée dans les forums internationaux ainsi que dans les cadres juridiques, dans l’élaboration des normes et dans les processus politiques.**

Peuples autochtones

La notion de “peuples autochtones” n’a pas été définie au niveau international. L’Organisation des Nations unies (ONU) s’appuie sur le **critère communément admis de l’auto-identification, par les individus, et de l’acceptation par la communauté.**^{2,3} Les peuples autochtones collaborent avec l’ONU depuis sa création. Dès les années 1970, divers organes des Nations unies ont commencé à mener des études, et à produire des normes, standards et instruments reconnaissant les caractéristiques et droits particuliers associés aux peuples autochtones.

En 2007, l’Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), norme internationale à laquelle se réfèrent l’ensemble des agences et processus de l’ONU. Les travaux et les groupes d’experts de l’ONU

ont établi et utilisent de nombreux critères pour identifier les peuples autochtones, incluant des combinaisons de caractéristiques telles que: la continuité historique avec les sociétés qui existaient sur leur territoire avant une invasion ou avant l’époque coloniale; l’appartenance à des segments non dominants de la société; l’ascendance; les traités et accords existants; les particularités culturelles telles que la langue, la religion, l’appartenance à un système tribal, la culture matérielle, la cosmologie, les moyens de subsistance, l’origine ou encore l’implantation géographique, etc.⁴

Communautés locales

Les communautés locales comprennent les communautés qui: 1) **ne s'identifient pas ou ne sont pas désignées, dans le cadre légal national, comme des peuples autochtones**, et, 2) nonobstant une grande diversité, sont reconnues pour leurs **liens historiques** avec un territoire et des ressources naturelles, un savoir écologique diversifié, des techniques et technologies de gestion dynamique des ressources naturelles, des institutions coutumières et/ou formelles de gestion des ressources naturelles, et des perceptions du monde et des rapports à la nature et aux paysages distincts.^{1,3,5}

Ainsi, les communautés locales sont des acteurs importants des discussions sur l'environnement, le climat, la biodiversité et les services écosystémiques.

Une communauté locale **peut appartenir au groupe ethnico-linguistique majoritaire d'un pays ou d'une région**, à un groupe minoritaire ou à des communautés hétérogènes au sein desquelles peuvent cohabiter des personnes d'appartenances ethniques, de cultures, de langues ou de religions différentes. Une communauté locale peut avoir vécu sur un territoire depuis plusieurs générations, elle peut être urbaine, périurbaine ou rurale, transhumante ou sédentaire.^{1,3,4}

Si le système des Nations unies a déjà accompli un important travail pour la reconnaissance des peuples autochtones et la formalisation de leurs droits et de leur participation, ce travail demeure moins élaboré pour les communautés locales.

¹ Une des descriptions les plus citées du concept de peuples autochtones est celle proposée par Jose R. Martinez Cobo, Rapporteur spécial de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, dans son étude de référence sur les discriminations à l'encontre des peuples autochtones. UN Doc. E/CN.4/Sub.2/1986/7 and Add. 1-4.



Qu'est-ce que les savoirs autochtones et locaux?

La notion de savoirs autochtones et locaux renvoie aux perceptions, compétences, pratiques et philosophies développées par les peuples autochtones et les communautés locales au fil de leurs interactions récentes ou anciennes avec leur environnement naturel. **Les savoirs autochtones et locaux sont un système dynamique de rapports complexes entre l'humain et la nature. Ancrés dans le territoire, les savoirs autochtones et locaux sont d'une grande diversité et en constante évolution** au fil des interactions entre expériences, innovations et savoirs divers. Les savoirs autochtones et locaux doivent souvent être appréhendés dans un contexte culturel plus large, associant représentations du monde, systèmes de valeurs, régimes de gouvernance des ressources naturelles, moyens de subsistance, patrimoine culturel, langues, systèmes fonciers coutumiers, spiritualité, cosmologie et systèmes de croyances.^{2,3,4,5}

Pourquoi intégrer les savoirs autochtones et locaux aux évaluations nationales des écosystèmes?

1. Connaissance sur l'état et les tendances de la biodiversité, les facteurs d'influence et les impacts



Les savoirs autochtones et locaux peuvent apporter une contribution significative aux évaluations nationales des écosystèmes. De par leurs liens étroits avec la nature, liés notamment à leurs modes de subsistance basés sur les ressources naturelles et à leur spiritualité, **les peuples autochtones et communautés locales détiennent souvent une connaissance fine et diversifiée de la biodiversité et des écosystèmes.**⁵

Les peuples autochtones et les communautés locales vivant dans des régions isolées à la biodiversité élevée, peuvent ainsi détenir des savoirs sur des écosystèmes mal connus de la science. La transmission des savoirs autochtones et locaux pouvant remonter sur de nombreuses générations, peuvent ainsi renseigner sur des tendances environnementales que la science n'est pas en mesure de déterminer. Observateurs et interprètes avertis des phénomènes environnementaux, ils détiennent également un savoir sur les facteurs influençant les écosystèmes (ex : espèces invasives, disparition d'espèces, changement climatique et modification de l'utilisation des terres et mers) et sur leurs impacts. **Les savoirs autochtones et locaux englobent par ailleurs des philosophies et des systèmes éthiques et spirituels distincts, permettant d'interpréter les phénomènes environnementaux différemment des autres systèmes de savoirs**, ainsi que des conceptions de l'avenir pouvant apporter un éclairage différent lors de l'élaboration de scénarios. Cette pluralité de savoirs a permis à de nombreux peuples autochtones et communautés locales de gérer leurs relations avec la nature au fil des décennies, des siècles voire des millénaires.⁴ Ainsi, les évaluations nationales des écosystèmes constituent une plateforme essentielle pour permettre à la communauté scientifique et aux détenteurs de savoirs autochtones et locaux d'échanger et de coproduire des savoirs, dans une approche fondée sur des sources multiples, comme le montre le guide pratique sur la collaboration avec les savoirs autochtones et locaux dans les évaluations nationales des écosystèmes.

2. Intendance environnementale



Les peuples autochtones et les communautés locales sont les gardiens et les gestionnaires de leur environnement, à travers la protection sur le long terme, l'utilisation durable, la gestion et la gouvernance de la biodiversité, y compris de l'agrobiodiversité. Les peuples autochtones et les communautés locales ressentent souvent une **responsabilité éthique et culturelle envers la conservation de la nature** et mettent à profit leurs savoirs pour en garantir une gestion durable et équitable à travers des systèmes fonciers coutumiers, une gouvernance et des institutions, fondés sur des règles qui leur sont propres. Selon le rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES,⁶ **les peuples autochtones détiennent et/ou gèrent au moins 25 % des terres émergées de la planète, et environ 35 % de la superficie terrestre ayant subi très peu d'interventions humaines.** Ces chiffres sont encore plus élevés si l'on ajoute les communautés locales, dont la part est cependant plus difficile à quantifier. Les peuples autochtones et les communautés locales sont donc des acteurs incontournables, dont l'intégration garantira l'effectivité des initiatives en faveur de la conservation ou de l'utilisation durable de la biodiversité. En participant activement aux évaluations nationales des écosystèmes, les peuples autochtones et les communautés locales pourront également s'en approprier le processus et ses conclusions. Cette participation peut également jeter de solides bases pour une gestion et une mise en œuvre collectives des recommandations en matière de politiques et de planification issues de l'évaluation.

3. Menaces sur la biodiversité et des savoirs autochtones et locaux



Lorsque la nature est gérée par les peuples autochtones et les communautés locales, elle décline moins rapidement que sur d'autres territoires.⁶ Il n'en reste pas moins que la biodiversité et les écosystèmes se dégradent à un rythme alarmant, menaçant directement la survie des peuples autochtones et des communautés locales, dont la subsistance et les modes de vie dépendent de la nature et y sont intimement liés. Les pressions (extraction minière, déforestation, intensification de l'agriculture, développement d'infrastructures, etc.) peuvent s'accompagner d'une dislocation des liens sociaux et de violences, entraînant conjointement une perte continue des moyens de subsistance traditionnels, une moindre transmission des savoirs autochtones et locaux aux jeunes générations, des bouleversements culturels, et une perte de capacité des peuples autochtones et des communautés locales à conserver et à gérer durablement leurs territoires.⁶ **L'implication des peuples autochtones et des communautés locales dans le processus d'évaluation nationale des écosystèmes peut aider à mieux connaître ces pressions et met**

à disposition des peuples autochtones et des communautés locales les outils et ressources pour travailler de concert avec les experts et les décideurs en vue de contrer ces menaces.

4. Politiques éclairées et gouvernance collaborative

Les savoirs autochtones et locaux peuvent éclairer les politiques en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Les régimes juridiques, institutions et modes de gouvernance coutumiers locaux peuvent aussi renforcer la gestion et la gouvernance des ressources naturelles et les politiques peuvent être élaborées en dialogue avec ces systèmes existants. En retour, ces mécanismes de gouvernance coutumiers peuvent être soutenus et renforcés, à travers une prise en compte appropriée dans les évaluations nationales des écosystèmes et dans les politiques en matière de biodiversité et d'écosystèmes. Intimement liés à la biodiversité et aux écosystèmes, les peuples autochtones et les communautés locales peuvent aussi être directement touchés par les politiques de gestion et de conservation de la biodiversité ou sur l'utilisation des ressources naturelles. Les peuples autochtones et les communautés locales et les écosystèmes sont liés de manière complexe, pourtant, les cadres politiques les traitent souvent comme des systèmes distincts.⁵ **Les politiques ne tenant pas bien compte des conditions, des cultures et des formes de gouvernance traditionnelle locales ont souvent des répercussions négatives sur les populations et l'environnement.** C'est pourquoi il est essentiel que les peuples autochtones et les communautés locales soient impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. L'évaluation nationale des écosystèmes peut jouer un rôle clé dans ce processus en ce qu'elle peut mettre en valeur la contribution des savoirs autochtones et locaux au corpus de connaissances soutenant la prise de décision, sensibiliser aux problématiques propres aux peuples autochtones et mettre en relation les peuples autochtones et les communautés locales d'un côté, et les décideurs et la communauté scientifique de l'autre, afin qu'ils se penchent collectivement sur les questions de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.



5. Nouvelles normes internationales



Des normes internationales sont en cours d'élaboration en vue d'intégrer les savoirs autochtones et locaux aux évaluations de la biodiversité et des écosystèmes. L'IPBES "reconnait et respecte la contribution des savoirs autochtones et locaux à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes", et en a fait l'un de ses grands principes directeurs. En 2017, lors de sa 5^{ème} Session plénière, l'IPBES a adopté une approche pour intégrer les savoirs autochtones et locaux à l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques.³ La 18^{ème} Conférence des Parties (CoP), à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a adopté la Décision 18.32 pour inclure les peuples autochtones et les communautés locales aux processus de la CITES, incluant potentiellement l'identification des espèces sauvages menacées.⁷ De son côté, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a élaboré des orientations en vue d'intégrer les savoirs autochtones et locaux aux évaluations de la Liste rouge de l'UICN.⁸

L'approche fondée sur les droits humains s'est imposée comme un cadre essentiel pour la sauvegarde des droits des peuples autochtones et des communautés locales en matière de gestion des ressources naturelles. La participation des peuples autochtones et des communautés locales aux évaluations nationales des écosystèmes peut contribuer à assurer la compatibilité des politiques et des pratiques en matière de conservation avec leurs moyens de subsistance, leurs cultures et leurs modes de vie et donc à faire respecter les droits des peuples autochtones tels qu'ils sont inscrits dans l'UNDRIP.

6. Valeurs et valorisation de la nature



La nature offre aux sociétés, et en particulier aux peuples autochtones et aux communautés locales, des moyens de subsistance, une économie, une alimentation, une médecine, elle constitue une source d'inspiration, de culture, de valeurs, de savoir-faire, de pratiques, de traditions, de pensée religieuse, de spiritualité et d'identité, ainsi que de développement moral, intellectuel et linguistique.⁵ **La participation des peuples autochtones et des communautés locales aux évaluations nationales des écosystèmes peut aider à mieux comprendre et prendre en compte ces modes de vie et valeurs culturelles** qu'une évaluation "classique" des services écosystémiques pourrait négliger ou banaliser. Le processus décisionnel n'en sera ainsi que plus inclusif et pertinent.

7. Recherche communautaire



Le processus d'évaluation nationale des écosystèmes est également l'occasion, pour les peuples autochtones et les communautés locales, de développer et de mobiliser des méthodes de recherche communautaire sur la biodiversité et les services écosystémiques. Ce processus permet aux peuples autochtones et aux communautés locales de développer leurs propres moyens de recherche et de gouvernance, encourageant d'autant plus la conservation, la restauration et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Comment intégrer les savoirs autochtones et locaux au processus d'évaluation nationale des écosystèmes?

Le Guide pratique sur la collaboration avec les savoirs autochtones et locaux dans les évaluations nationales des écosystèmes présente de manière détaillée les étapes nécessaires pour l'implication des peuples autochtones et les communautés locales (et de leurs savoirs autochtones et locaux) dans les évaluations nationales des écosystèmes. Les détenteurs de savoirs autochtones et locaux et les experts peuvent contribuer à ces évaluations par le biais de recherches communautaires adaptées aux contextes locaux et/ou à titre d'auteurs.

Le Guide méthodologique sur les savoirs autochtones et locaux dans les évaluations nationales des écosystèmes présente en détail certaines méthodes de recherche communautaire pouvant être mobilisées : ateliers-promenades, ateliers de concertation, cartographie participative, cercles de parole, calendriers écologiques, etc

RÉFÉRENCES

1. Moran. K. (2002). Indigenous peoples and local communities embodying traditional lifestyles: definitions under Article 8(j) of the Convention of Biological Diversity. In Iwu, M. M. et Wootton, J. (Éd.). Ethnomedicine and Drug Discovery (181-189). Amsterdam : Elsevier Science B. V.
2. Nations unies (1987). E/CN.4/Sub.2/1982/2/Add.6. Study of the Problem of Discrimination against Indigenous Populations, soumis par José R. Martínez Cobo, rapporteur spécial de la sous-commission des Nations unies pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités. Volume V, Conclusions, Proposals and Recommendations.
3. IPBES (2017). Annexe II à la décision IPBES-5/1 : Approche pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES
4. UNESCO (2017). Savoirs locaux, objectifs globaux. UNESCO : Paris, 46 p.
5. McElwee P, Fernández-Llamazares Á, Aumeeruddy-Thomas Y, Babai D, Bates P, Brondizio E, Diaz S, Galvin K, Gueze M, Liu J, Molnár Z, Ngo H T, Reyes-García V, Roy Chowdhury R, Samakov A. (2020). Working with Indigenous and local knowledge (ILK) in large-scale ecological assessments: Reviewing the experience of the IPBES Global Assessment. Journal of Applied Ecology 57, DOI 10.1111/1365-2664.13705
6. IPBES (2019). Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). IPBES-9/1.
7. CITES (2020). Décision 18.32. Engagement of indigenous peoples and local communities.
8. IUCN (2016). Integrating traditional knowledge into species assessments. Disponible sur <https://www.iucn.org/commissions/commission-environmental-economic-and-social-policy/our-work/specialist-group-sustainable-use-and-livelihoods-suli/events/iucn-world-conservation-congress-wcc/integrating-traditional>.

CONTACTS

Unité d'appui du BES-Net sur les SLA, Section Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS), UNESCO
links@unesco.org

Soutenu par:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

SwedBio

A programme at Stockholm Resilience Centre



En partenariat avec:

BESNet
Biodiversity and Ecosystem Services Network

Pour plus d'informations, veuillez contacter assessment@unep-wcmc.org ou consulter notre site Internet
<http://www.ecosystemassessments.net/>